



DEMANDE DE CONCESSION FUNÉRAIRE

Document à adresser à

Mairie de Hénansal
2 rue de la Mairie
22400 - HENANSAL

Je soussigné (Nom, prénom) :

Date et lieu de naissance : à

Adresse complète :

Téléphone : Mobile Fixe

Adresse mail :

Lien avec le concessionnaire initial :

Ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'accorder (cochez la case) :

une concession dans le cimetière communal

le renouvellement de la concession N° : , à compter du

- **Nom du concessionnaire initial** :
- **Caveau existant** : Oui si Oui, combien de places ? Non
- **Personnes déjà inhumées dans l'emplacement** :

Nom de naissance	Nom d'épouse	Prénoms	Date de décès	Lien de parenté avec le titulaire de la concession
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- **Durée** (cochez la case) : 30 ans pour un montant de 110€ 50 ans pour un montant de 180€

Une fois l'acte établi, le paiement de la concession se fera directement auprès du trésor public, après réception d'un avis des sommes à payer. La Mairie n'est pas en mesure de prendre les règlements.

- **Nature de la concession** (cochez la case et complétez)

<input type="checkbox"/> Familiale : Nom prénom, adresse des enfants ou des plus proches parents du concessionnaire initial	<input type="checkbox"/> Collective : Nom, prénom des personnes qui pourront être inhumées	<input type="checkbox"/> Individuelle : Nom, prénom de la personne qui pourra être inhumée
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fait à , le

Signature du demandeur :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la planification et gestion des salles. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie d'Hénansal : commune.henansal@wanadoo.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.